

# Sainte-Gemmes infos

Bulletin municipal n° 12 - juillet 2011

## Sommaire

- le mot du maire p 1
- les infos communales p 2/3/4/5
- les infos pratiques et administratives p 6/7
- L'entreprise : Groupe France Aérostation p 8
- Les écoles p 9/10
- La vie associative p 11/12
- Portrait p 13
- Un peu d'histoire p 14
- Les infos environnementales P 15
- L'agenda p 16

## La mairie

12 avenue des sports  
53600 Sainte-Gemmes le Robert  
Tel. : 02 43 90 61 79  
Fax : 02 43 90 63 57

Courriel : [mairie.sainte-gemmes-le-robert@wanadoo.fr](mailto:mairie.sainte-gemmes-le-robert@wanadoo.fr)  
Site internet : <http://www.sainte-gemmes-le-robert.mairie53.fr>

Ouvert du lundi au vendredi  
de 9h à 12h30  
et du lundi au jeudi  
de 15h30 à 17h30



## Le mot du Maire ...

Ste Gemmoises, Ste Gemmois,

Le Bulletin municipal est l'occasion de retracer la vie de notre commune, de vous rendre compte des travaux réalisés et des projets à venir, de donner la parole aux associations, aux entreprises, aux commerçants, de saluer leurs dynamismes afin que tous les habitants y trouvent un point de rencontre pour échanger entre eux.

Le Projet de regroupement des 4 communautés et du SVET est au cœur des discussions, des incertitudes subsistent sur les compétences, l'identité de nos communes, les ressources qui ne doivent pas déboucher sur une augmentation de la fiscalité, je serais très attentif à cette évolution...

L'Effacement des réseaux électriques et le remplacement des canalisations eau potable ont perturbé la vie de chacun, mais tout se termine par l'installation des nouveaux lampadaires plus économiques sans diminuer l'éclairage, l'église va bénéficier de spots côté place et à l'entrée principale pour une mise en valeur.

Le lotissement du Fourneau avec ses 24 parcelles viabilisées est prêt à recevoir de nouveaux Sainte Gemmoises et Gemmois.

Une réflexion est en cours pour la restauration de la salle des Fêtes, isolation, embellissement, chauffage, afin d'y réaliser des économies et d'améliorer le confort.

Comme vous pouvez le constater beaucoup de motivations dans l'Equipe municipale pour dynamiser notre commune et en ce début d'été je vous souhaite de passer d'agréables vacances et de se retrouver tous pour la rentrée !

Roland Collet.

## BUDGET 2011

Le budget 2011 de la commune a été voté par le conseil municipal le 08 avril 2011

Il en ressort les montants suivants :

• Dépenses de fonctionnement	
Libellé	Montant
<b>Dépenses de gestion courante :</b>	
Charges à caractère général	168 151 €
Charges de personnel et frais assimilés	189 666 €
Autres charges de gestion courante	195 448 €
<b>Charges diverses :</b>	
Charges financières	19 170 €
Charges exceptionnelles	12 031 €
Dépenses imprévues	20 000 €
<b>Virement à la section d'investissement</b>	
Opérations d'ordre de transferts entre section	7 425 €

Les principaux postes des dépenses de fonctionnement représentant une part importante du budget sont les suivantes :

=> Charges à caractère général : consommation électrique, chauffage bâtiments communaux, achats denrées alimentaires pour la cantine, fournitures diverses, honoraires, entretien voirie et bâtiments... ;

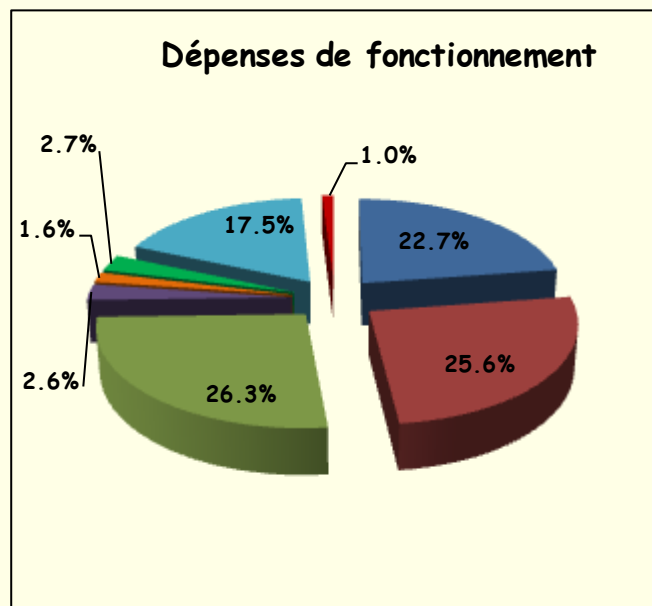
=> Charges de personnel et frais assimilés : salaires et cotisations diverses ;

• Recettes de fonctionnement	
Libellé	Montant
Résultat de fonctionnement reporté	251 292 €
<b>Recettes de gestion courante :</b>	
Produits des services, du domaine et ventes diverses	34 115 €
Impôts et taxes	266 484 €
Dotations, subventions et participations	146 800 €
Autres produits de gestion courante	38 500 €
Atténuation de charges	4 000 €
<b>Produits divers :</b>	
Produits exceptionnels	700 €

Détails des recettes de fonctionnement :

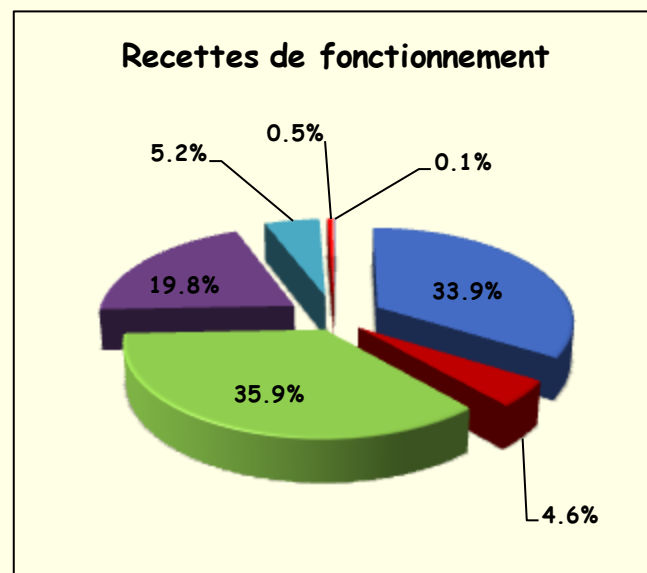
=> Produits des services, du domaine et ventes diverses : vente de foin, concession cimetière, redevance France Télécom et EDF, garderie, cantine, location vaisselle et charges sur loyer ;

=> Impôts et taxes : il s'agit essentiellement des différentes taxes (habitation, foncière bâtie et non bâtie, cotisation foncière des entreprises + pour cette année fonds national de garantie des ressources.



=> Autres charges de gestion courante : indemnités élus et adjoints, cotisations, subventions aux associations, à l'OGEC, au CCAS (+ cette année effacement des réseaux électriques).

=> Virement à la section d'investissement : il s'agit de l'apport à la section investissement d'une partie du résultat de la section fonctionnement (déduction faite des charges de fonctionnement).



=> Dotations, subventions et participations : il s'agit de dotations et subventions attribuées par l'Etat et le département ainsi que de versements de l'état pour la compensation au titre des exonérations des taxes d'habitation, foncière et professionnelle).

=> Autres produits de gestion courantes : loyers et location salle des fêtes.

# INFOS COMMUNALES

## • Dépenses d'investissement

Libellé	Montant
Solde d'exécution section investissement reporté	238 673 €
<b>Dépenses d'équipement :</b>	
Immobilisation incorporelles	2 300 €
Subvention d'équipements versées	3 747 €
Immobilisation corporelles	83 508 €
Opérations d'équipements	146 050 €
<b>Dépenses financières :</b>	
Emprunts et dettes assimilées	58 615 €
Autres immobilisations financières	358 410 €

Pour les dépenses d'investissement, les principaux postes sont :

=> Immobilisations corporelles : achat de terrain ou aménagement du terrain multisports ;

=> Opérations d'équipements : ce poste comprend les fonds attribués pour financer la réalisation des différents projets communaux en cours, notamment le remboursement de la zone artisanale, la rénovation de la salle des fêtes, de la mairie, la réfection de la voirie après travaux, la réfection du chemin « d'Hucheloup », achat de matériels, cave-urne pour le cimetière.

## • Recettes d'investissement

Libellé	Montant
<b>Recettes d'équipement :</b>	
Subventions d'investissement	115 480 €
Emprunts et dettes assimilées	350 000 €
<b>Recettes financières :</b>	
Dotations, fonds divers et réserves	256 995 €
Dépôts et cautionnement reçus	1 500 €
Autres immobilisations financières	29 904 €
Virement de la section de fonctionnement	130 000 €
Opérations d'ordre de transferts entre section	7 425 €

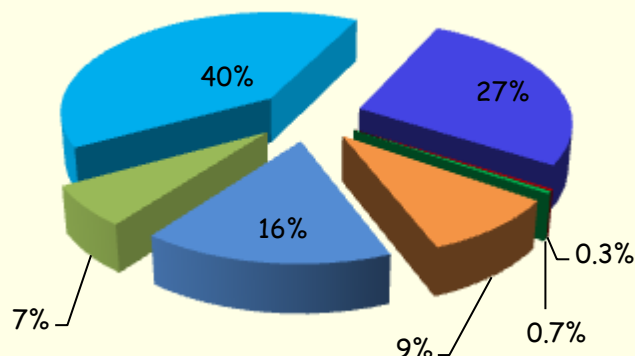
Les principales recettes d'investissement sont :

=> subventions d'investissement : il s'agit des subventions attribuées par le département, les groupements de collectivités et l'Etat ;

=> emprunts et dettes assimilées : ce poste correspond à l'emprunt contracté pour les travaux de viabilisation du lotissement « du Fourneau » ;

=> Dotations, fonds divers et réserves : correspond à la FCTVA (compensation par l'Etat aux collectivités locales de la TVA acquittée sur investissement, sur la base d'un taux forfaitaire ;

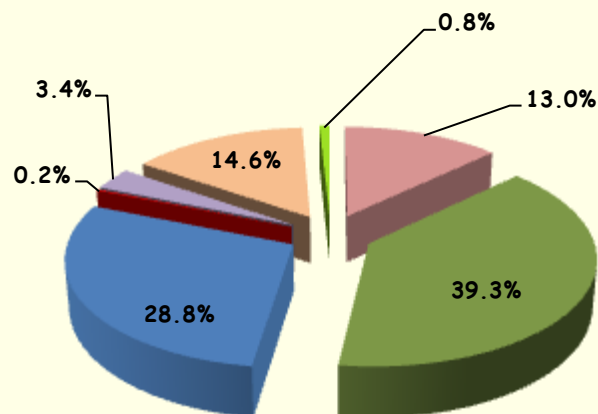
## Dépenses d'investissement



=> Emprunts et dettes assimilées : ce poste correspond aux montants de remboursement de l'année des emprunts en cours ;

=> Autres immobilisations financières : il s'agit de l'apport de fonds pour le futur lotissement du « Fourneau ».

## Recettes d'investissement



=> Autres immobilisations financières : versement à titre d'avance nécessaire pour le budget du lotissement de « la Herveillère ».

=> Virement de la section de fonctionnement : comme indiqué précédemment, il s'agit de l'apport d'une partie du résultat de fonctionnement, pour permettre également de financer la réalisation des divers projets communaux.



## • Les plantations

La commune ayant la charge de la réalisation de la plantation de la bordure de la liaison piétonne le long de la route d'Evron, et d'autres zones étant inoccupées dans cette partie de la commune, il a été décidé de procéder à un aménagement global de ces espaces, par la réalisation de plantations.

Ci-après vous en trouverez l'explicatif succinct :

### ① - Plantation parking liaison piétonne et le long de la liaison piétonne :

Projet de plantation d'arbres de hautes tiges tous les 10 m, et bourrage entre ces arbres avec des basses et moyennes tiges => 1 plant tous les mètres.

Les essences choisies pour les arbres de hautes tiges permettront un traitement en cépée au cas où il y aurait besoin de les tailler en raison de la ligne électrique existante. Il s'agit d'essences locales et champêtres (hêtre, frêne, cornouiller, fusain, viorne, charme, aubépine...)

### ② - Plantation de la zone entre la liaison piétonne et le ruisseau parcelle « la Piquerrie » :

Il s'agit d'une zone communale de plus de 5 000 m<sup>2</sup> sans utilisation spécifique. Il a donc été décidé d'y réaliser des plantations en deux parties distinctes :

=> une première partie a été la réalisation de plantation avec une densité moyenne (tous les 6 m), afin de minimiser le travail d'entretien. Laisser un passage ou deux (de 2 largeurs de tracteurs) à entretenir mais sans pour cela obliger à des manœuvres et créer ainsi des allées de promenade.

Pour le reste une fois plantées, il faut laisser faire la nature à l'intérieur des ces zones. Les arbres plantés vont se développer, permettant ainsi un couvert qui réduira à minima la végétation au sol. Il a été choisi des essences qui conviennent au terrain humide : saule, aulne, tremble, frêne.

=> la deuxième partie : est une plantation en complément de deux zones en bordure du ruisseau à densité forte avec des boutures d'essences déjà présentes (aulne et saule) et en complément du tremble.

### ③ - Plantation de la parcelle du « Gué d'Evron » :

Le souhait a porté sur un verger communal. Au vue la configuration de la parcelle, il ne pouvait être planté qu'une ligne de fruitiers au centre de cette parcelle. Il a ensuite été procédé au greffage des arbres, grâce à la bonne volonté de M. Georges MEZIERE. (Essences plantées et greffées : cerisier, prunier, pommier, poirier, noyer, châtaignier, pêcher, néflier, cognassier, noisetier...).

### ④ - Plantation de la bordure de la zone artisanale :

Il a été réalisé la plantation d'une ligne centrale de la partie en pelouse avec des arbres plantés tous les 12 m et qui seront conduits en haut jet ou é mousse. Cela évitera les contours difficiles pour tondre ou broyer.

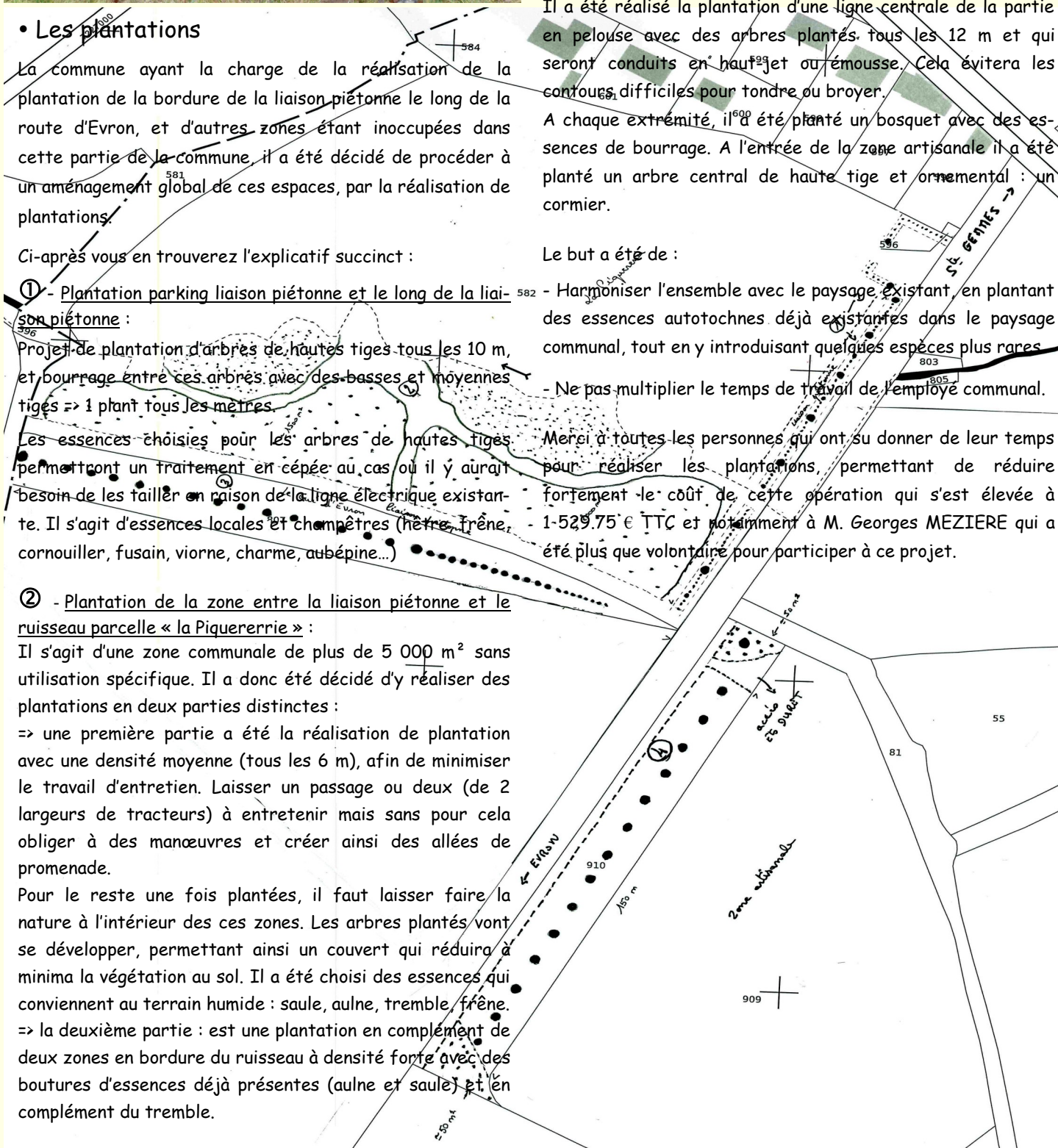
A chaque extrémité, il a été planté un bosquet avec des essences de bourrage. A l'entrée de la zone artisanale il a été planté un arbre central de haute tige et ornemental : un cormier.

Le but a été de :

582 - Harmoniser l'ensemble avec le paysage existant en plantant des essences autochtones déjà existantes dans le paysage communal, tout en y introduisant quelques espèces plus rares.

- Ne pas multiplier le temps de travail de l'employé communal.

Merci à toutes les personnes qui ont su donner de leur temps pour réaliser les plantations, permettant de réduire fortement le coût de cette opération qui s'est élevée à 1-529,75 € TTC et notamment à M. Georges MEZIERE qui a été plus que volontaire pour participer à ce projet.



## • Effacement des réseaux électriques basse tension

L'enfouissement des réseaux électriques à pris le relais après le renouvellement des réseaux d'eau potable. Ce chantier a été piloté par le SDEGM (Syndicat d'Electrification et du Gaz de la Mayenne).

Les travaux sont à ce jour terminés et font place maintenant à de nouveaux luminaires pour la partie centre bourg dans un premier temps. Pour des raisons financières une deuxième tranche sera réalisée ultérieurement.

Le choix des luminaires, la puissance des ampoules ainsi que les lieux d'éclairage font suite à une longue réflexion et de nombreux échanges. La commission aménagement a été épaulée par M. Julien ANDRE, thermicien de l'Association Synergie qui anime le programme énergie et développement durable du SVET des Coëvrons.

Les priorités ont été :

- 1 - la sécurité des piétons ;
- 2 - que l'axe principal soit plus éclairé que les axes secondaires ;
- 3 - l'homogénéisation de l'éclairage (mêmes couleurs d'ampoule) ;
- 4 - la consommation (évaluation des dépenses énergétiques) ;
- 5 - l'aspect esthétique.

Il était également important que nous allions dans le sens des économies d'énergies. (Justifié par le choix des ampoules, du nombre de mâts et du temps d'éclairage).

Pour cela, il a été nécessaire de faire le meilleur choix en terme de critères techniques tels que la puissance d'éclairage, l'inclinaison des luminaires, le type d'ampoule, la hauteur des mats et de distance les uns par rapport aux autres.

Nous avons donc opté pour des ampoules à vapeur de sodium basse pression qui donnent une teinte orangée (et donc une ambiance plus douce) et qui permettent une plus faible consommation d'énergie. Leur puissance est de 90 W, au lieu d'ampoules à 125 W anciennement.



Les luminaires sont équipés de réflecteur pour améliorer l'efficacité de l'éclairage, avec vasque transparente en verre fermée qui permet un entretien plus facile et ne piège pas les insectes.

L'éclairage est maintenant géré par des horloges astronomiques (automatisées en fonction de la luminosité naturelle) qui permettent 8 % d'économie par rapport aux horloges manuelles précédentes.

Le coût total de cette opération s'est élevé à : 227 000 € HT,

le SDEGM a participé au montant de ces travaux à hauteur de 48 % environ, ce qui représente une charge supportée par la commune d'un montant de : 118 700 € HT.

Par ailleurs, à l'occasion de ces travaux, il a été fait le choix de la mise en valeur de l'église par l'installation de spots qui illumineront sa façade et son côté (place & restaurant). Le coût s'élève à 12 824.83 € HT, dont 25 % de participation du SEDGM, portant ainsi à 9 618.62 € HT à la charge de la commune.

Enfin, il a été procédé en même temps que l'effacement des réseaux électriques à la dissimulation des artères France Télécom, pour un montant total de travaux de 13 708.40 € HT, dont 88 % ont été pris en charge par France Télécom, ce qui représente un solde à la charge de la commune de 1 697.40 € HT.

## • Inauguration et Porte ouverte Ets DURET

Suite au transfert des Ets DURET du centre bourg vers la zone artisanale le 09/11/2010, ceux-ci ont organisé l'inauguration des locaux le 24/03/2011.

Selon la tradition le ruban tricolore a été coupé devant une centaine d'invités, avec notamment les élus locaux (Roland COLLET, maire de Ste Gemmes, André Boisbouvier, 1er adjoint et président de la Communauté de Communes, Jean-Pierre BOURDIN



(maire de Voutré, et conseiller général), ainsi que d'autres élus des communes voisines et M. COSLIN représentant la marque VALTRA. Une visite des locaux a ensuite été organisée, suivie des discours de M.DURET, des élus et de M. COSLIN.

Un cocktail dinatoire, préparé par le restaurant « La Pantoufle, » a été servi à l'ensemble des invités dans une ambiance très conviviale.



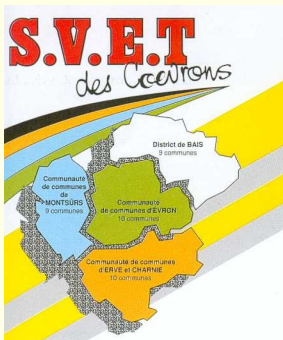
Le lendemain et pendant trois jours (25, 26 & 27/03/2011) une porte ouverte a été organisée.

Le but étant de faire découvrir l'entreprise par la visite des locaux, la présentation des gammes de matériels et du libre service, et la démonstration de tracteurs sur toutes les gammes pour les personnes désireuses de les tester.

Chaque visiteur s'est vu offrir un verre de l'amitié et pouvait gagner par tirage au sort son poids en huile.

Environ un millier de personnes s'est déplacé sur les trois journées de portes ouvertes.

## • Opération Foyer Témoin



SYNDICAT à VOCATION ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE  
 ESPACES COEVRONS - BP 0130 - 53601 EVRON CEDEX  
 Tél. 02.43.66.32.05 - Fax : 02.43.37.29.25  
 svet@lescoevrons.com - www.lescoevrons.com

Dans le cadre de son programme de prévention des déchets, le SVET des COEVRONS lance l'Opération Foyer Témoin sur les Communautés de Communes du Pays d'Evron et d'Erve et Charnie. Cette opération se déroule sur trois mois (du 03 septembre au 30 novembre), le premiers mois les foyers pèsent leurs déchets, sans changer leurs habitudes et ensuite pendant deux mois, ils appliquent au moins cinq gestes de prévention et

continuent à peser leur déchets. Un bilan sera réalisé à la fin des trois mois.

Cette opération sera également conduite sur le territoire des Communautés de Commune de Bais et du Pays de Montsûrs.

Pour tous les foyers volontaires qui souhaitent participer à cette opération, vous pouvez contacter Mademoiselle Julie CHARLOT, animatrice du programme au 02.43.66.32.05 ou [jcharlot@lescoevrons.com](mailto:jcharlot@lescoevrons.com).



## Lancement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat dans les Coëvrons

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat est un dispositif d'aide pour les propriétaires privés (occupants et bailleurs). L'objectif est d'inciter la réhabilitation du patrimoine bâti et d'améliorer le confort des logements, en proposant aux propriétaires des subventions intéressantes de l'ANAH, de l'Etat, et du SVET des Coëvrons pour une durée de 3 ans.

⇒ Les travaux pouvant être subventionnés sont :

### 1- Pour les propriétaires occupants

- les travaux d'économie d'énergie  
*(gain minimum de 25 % sur la base d'un diagnostic énergétique réalisé gratuitement par HD 53)*
- les travaux d'assainissement ;
- les travaux d'accessibilité pour les personnes handicapées ou dépendantes *(sur justificatif de handicap) ;*
- les travaux lourds sur logement dégradé.



### 2- Pour les logements locatifs

- les travaux sur un logement locatif dégradé ou insalubre.



Habitat et Développement de la Mayenne se tient à votre disposition pour tout renseignement sur les aides mobilisables (sous critères de ressources pour les propriétaires occupants). HD53 vous donne des conseils gratuits et indépendants sur l'amélioration de votre logement et vous assiste dans le montage éventuel d'un dossier de subvention afin que votre projet aboutisse dans les meilleures conditions. Mais attention, les travaux doivent être réalisés par une entreprise (fourniture et pose) et ne doivent pas avoir commencé avant le dépôt du dossier.

**AVANT DE DEMARRER LES TRAVAUX, RENSEIGNEZ VOUS :**  
**HD 53 au 02 43 91 19 91**

⇒ Permanences à l'Espace Coëvrons les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardis de 10h à 12h00

⇒ Sur rendez-vous, 21 rue de l'Ancien Evêché à Laval (e-mail : [hd53@wanadoo.fr](mailto:hd53@wanadoo.fr))

(Apporter si possible les documents techniques : devis, plans, photos, avis d'imposition 2010...)

## Bibliothèque

Ouverture mercredi et samedi de 10 h à 12 h.

Été : fermeture entre le 14/07 et le 15/08.

## Les Ecoles

Ecole Publique du Rochard  
 Directeur : M. SERRAND : 02.43.90.60.78

Ecole Privée Abbé Angot :  
 Directrice : Mme JARDIN : 02.43.01.60.33

## Cantine municipale

Pour toutes précisions ou renseignements contacter M m e B A G U E L I N (02.43.90.61.95) ou le secrétariat de mairie (02 43 90 61 79)

Tarifs :

- maternelles : 2,33 €
- primaires : 3,09 €

## Garderie municipale

(02.43.69.13.94)

Tarifs facturés à la demi-heure au prix de 0,33 € ce qui porte la facture pour 1h30 de garderie à 0,99 €. (A noter que toute demi-heure commencée sera facturée).

MATIN	7h00 à 7h30	0,33 €
	7h30 à 8h00	0,33 €
	8h00 à 8h30	0,33 €
SOIR	16h45 à 17h00	Gratuit
	17h00 à 17h30	0,33 €
	17h30 à 18h00	0,33 €
	18h00 à 18h30	0,33 €

Le Forfait par enfant non repris à l'heure de la fermeture est porté à 5,00 €

Pour les fréquentations dites « exceptionnelles » (n'atteignant pas 5,00 € sur l'année scolaire). Un droit minimum de 5,00 € sera demandé à la famille en fin d'année scolaire.

## Assistants maternelles.

Mme Nathalie BLANCHE (02.43.90.61.31)

Mme Isabelle FOISNEAU (02.43.90.65.21)

Mme Eveline GUILLOIS (02.43.98.21.53)

Mme Arlette KLISSING (09.54.48.21.89)

Mme Patricia MONTIEGE (02.43.90.61.70)

Mme Nicole PERICHET (02.43.98.81.69)

## • Les Détecteur Avertisseurs Autonomes de fumée - DAAF.

La France était l'un des derniers pays à ne pas avoir l'obligation d'installation de Détecteurs Avertisseurs Autonomes de Fumée (DAAF).

Le 13/10/2005, l'Assemblée Nationale a adopté la proposition de loi de Mrs Morange et Meslot donnant obligation à chaque propriétaire ou occupant d'une habitation d'installer et d'entretenir au moins un Détecteur Avertisseur Autonome de Fumée.

La proposition de loi déposée au Parlement en 2005 a été adoptée à l'unanimité le 13 janvier 2010 par les députés et sénateurs.

Le 09 mars 2010, la loi a été définitivement adoptée et publiée au journal officiel n° 0058 du 10/03/2010. Le décret fixant les modalités d'application a été publié le 10/01/2011 (il s'agit du décret n° 2011-36, consultable sur le site [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)).

L'adoption de cette loi était motivée par l'augmentation du nombre d'incendies d'habitation ces dernières années ainsi que par le nombre croissant de victimes en résultant. En 2009, le nombre d'incendies en France a augmenté de 10 %. Cette loi dit que chaque occupant d'un logement, qu'il soit locataire ou propriétaire, installe dans celui-ci au moins un détecteur de fumée normalisé. Il veille à l'entretien et au bon fonctionnement de ce dispositif.

Cette obligation incombe au propriétaire non occupant dans des conditions définies par décret en Conseil d'Etat, notamment pour les locations saisonnières, les foyers, les logements de fonction et les locations meublées.

Dans les parties communes des immeubles à usage d'habitation, les propriétaires mettent en œuvre des mesures de sécurité contre l'incendie. Ces mesures indiquent les consignes à respecter en cas d'incendie et visent également à éviter la propagation du feu des locaux à risques vers les circulations et dégagements.

A compter du 08 mars 2015, chaque logement devra être équipé d'au moins un détecteur de fumée.

Depuis le 1er août 2008, tous les détecteurs de fumée doivent comporter le **marquage CE** et être conformes à la Norme Européenne EN 14604.



Comment entretenir un détecteur de fumée :

- vérifier son fonctionnement : faire un test tous les mois en appuyant sur le bouton « test », le signal doit se faire entendre. De même, tous les ans il est conseillé de simuler une détection et un déclenchement avec la fumée d'une bougie par exemple ;
- entretenir le détecteur : afin d'éliminer les particules de poussière et garantir ainsi une protection maximale, il est utile de passer l'aspirateur sur les fentes latérales du détecteur, avec éventuellement une brosse douce. Nettoyer l'extérieur du capot à l'aide d'une éponge ou d'un chiffon humide (ne jamais peindre un détecteur) ;
- Changer la pile : cette opération est à faire au minimum une fois par an (ne pas utiliser de pile rechargeable). Lorsque le détecteur émet des signaux sonores intermittents, il signifie que la pile est trop faible et qu'il est temps de la changer (un détecteur avec pile lithium assure une tranquillité pendant 10 ans.) ;
- les fausses alarmes : si le détecteur en déclenche, il peut être placé au mauvais endroit. Il faut vérifier qu'il n'est pas trop près des vapeurs de la salle de bains, de la fumée de la cuisinière ou d'une conduite de cheminée ; la poussière est souvent la cause de déclenchement intempestifs ; il se peut également que le détecteur soit défectueux, vérifier en le plaçant dans une autre pièce ;
- remplacement du détecteur : un détecteur de fumée doit être remplacé au moins tous les 10 ans. Sur son emballage sa durée de vie doit être indiquée.

La généralisation des détecteurs de fumée devrait permettre de sauver 400 à 500 vies par an et de réduire le nombre de personnes brûlées qui s'élève à 10 000 chaque année.

Dans tous les pays où l'installation de détecteurs de fumée est obligatoire, on a constaté une diminution du nombre de décès de 50 %, car 70 % des victimes décédaient la nuit sans avoir pu être réveillées.

A titre indicatif, le prix d'achat d'un détecteur de fumée, et pour une grande majorité des modèles proposés à la vente, se situe dans une fourchette allant 15 € et 40 €.



## L'ENTREPRISE... la SARL du groupe France Aérostation



Créé en 2006, le groupe France Aérostation est né à l'initiative de Jacques Triquet, passionné de montgolfière, natif de Fougères, habitant la commune de Ste-Gemmes le Robert depuis une quarantaine d'années, actuellement à la retraite suite à une carrière commerciale. Un ami pilote lui a transmis cette passion, il était alors équipier. Il va effectuer de plus en plus de vols ; acquérir son premier ballon et décide par la suite de passer sa licence et devenir pilote instructeur sur montgolfière. Pour Jacques Triquet « voler, c'est partager des moments exceptionnels et entretenir de vrais rapports humains » et toute une équipe de professionnels l'accompagne afin que chaque vol se déroule en toute sécurité, chacun a un rôle prépondérant et répond à une mission bien spécifique. A ce propos, le groupe bénéficie de l'agrément de transporteur délivré par la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile), cela implique également une grande rigueur en terme de législation et une grande vigilance au sujet de la sécurité.

Jacques Triquet a à son actif plus de 700 vols et possède à ce jour 2 ballons, un de 2 600m<sup>3</sup> (prévu pour 3 passagers), plus particulièrement destiné à la formation des pilotes et aux prises de vues aériennes. Pour les vols découverte, un 5 000m<sup>3</sup> (pour 6 passagers) est à disposition. Il est encore loin d'un gros ballon puisqu'actuellement beaucoup de transports passagers se font sur des 15 000m<sup>3</sup>, à savoir 22 personnes. C'est une autre philosophie de pratique de la montgolfière.

Pour ce qui est des explications techniques et scientifiques, le principe de la montgolfière s'appuie sur la poussée d'Archimède ; il s'agit d'un ballon plus léger que l'air : « tout commence par la propulsion d'air froid dans l'enveloppe de la montgolfière, à l'aide d'un ventilateur. Lorsque celle-ci est gonflée aux deux tiers, le pilote chauffe l'air au moyen du brûleur. Sous l'action de la chaleur, l'air perd en densité et se dilate et devient ainsi plus léger que l'air ambiant... puis le ballon se redresse et s'élève dans les airs ».

Pour avoir le privilège de côtoyer les nuages, il faut savoir être patient. Ce n'est pas aux hommes de décider où et quand décollera une montgolfière.

Savoir écouter la nature est un préalable à tout voyage ; les conditions anticycloniques et les températures sont à prendre en compte ! Le vent joue un rôle fondamental, c'est en effet lui seul qui assure « la translation » (ou déplacement horizontal) du ballon et décide de la destination... c'est la raison pour laquelle Jacques Triquet et ses coéquipiers appellent avant chaque vol la station météo aéronautique basée à Nantes.

Le décollage peut s'effectuer 2 fois par jour ; le matin dès l'aube ou le soir au coucher du soleil avec plus ou moins une heure de décalage car c'est à ce moment que les ascendants créés par du thermique sont les plus favorables... les vols découverte que vous propose Jacques Triquet durent environ 3 heures. La préparation et le gonflage de la montgolfière (1h) constituent un moment de surprise et d'émerveillement. Lorsque l'enveloppe se redresse, vous embarquez dans la nacelle, prêts pour un voyage entre rêve et réalité (1h)... vous côtoierez la cime des arbres et toucherez les nuages du bout des doigts... sensation envoiissante de flottaison, les paysages défilent et vous découvrez la terre vue du ciel à environ 350 m d'altitude... la nacelle regagne ensuite le sol avec légèreté, le ballon s'immobilise... le repliement de la montgolfière (1h) permet de reprendre doucement contact avec la réalité. Avant de se quitter, les passagers et le pilote partagent un petit déjeuner le matin ou le champagne le soir !



Plusieurs formules de vol sont possibles en couple, en famille ou entre amis... Offrez vous un rêve... Jacques Triquet propose aujourd'hui une nouvelle thématique de vol puisqu'il s'est investi d'une mission culturelle ; celle de faire découvrir le patrimoine de sa région (châteaux, belles demeures, monuments historiques... le choix est vaste dans notre beau département Mayennais !)... Il

remercie chaleureusement tous les agriculteurs qui lui permettent les atterrissages sur leur exploitation.

Magie, émotion, partage, évasion, légèreté et silence ouaté demeurent les maîtres mots de cette expérience toujours unique !

Contact et réservation auprès de Jacques Triquet au : 06 13 61 52 66 ou 09 79 24 88 66

Courriel : [jacquetriquet@gmail.com](mailto:jacquetriquet@gmail.com)

Site : [www.groupe-france-aerostation.fr](http://www.groupe-france-aerostation.fr)



## ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DU RPI MEZANGERS/STE GEMMES LE ROBERT

L'APE a participé avec M. SERRAND, ses élèves et leurs parents à l'organisation d'un tournoi de ping-pong qui s'est déroulé le 11 novembre 2010. Grâce à la participation financière de l'APE et les bénéfices obtenus cette journée par la classe, les élèves ont pu se rendre au FUTUROSCOPE le 25 mars 2011.

### Sortie de fin d'année des élèves des classes de ma- ternelle :



Le 1<sup>er</sup> juin, les enfants des classes de maternelle de Mézangers et de Ste Gemmes Le Robert se sont rendus à St Malo visiter l'aquarium et ont également profiter de la plage.

Ils se sont bien amusés en voici les preuves.



N'oublions pas nos élèves de CP-CE1 et CE2 qui ont eu la chance de passer une semaine au bord de la

mer en classe de découverte en Bretagne en octobre.

Contact : Sandrine ANTUNES : 02 43 58 18 07

Nous tenons à nouveau à remercier tous ceux et celles qui par leur aide, leur soutien et leur présence contribuent à chaque fois à la réussite de nos manifestations.



### Prochain rendez-vous de l'APE :

⇒ Loto à la salle des fêtes de Ste Gemmes Le Robert  
Le dimanche 2 octobre 2011

Les membres de l'association en profitent pour vous souhaiter d'agréables vacances d'été.

## Ecole publique du Rochard - classes de C.E.-C.M.



Notre classe a participé, avec la classe de C.M., à la réalisation d'un concert porté par les chants traditionnels mayennais. Le conservatoire

des Coëvrons a souhaité bâtir un spectacle en rouvrant les répertoires de chants locaux qui avait été constitué il y a vingt ans, par une ambitieuse collecte auprès des anciens du département. Les chants choisis ont été mis en musique par Frédéric Reynier, compositeur au conservatoire. Nos élèves, réparés par Christophe Genevrais, ont pris leur place dans le spectacle réunissant au total deux cents enfants des communes rurales entourant Evron.

L'expérience a permis à nos élèves de plonger dans les racines locales de leur culture, culture qui, au même titre que les autres, doit vivre au fil des générations.



Nous avons aussi effectué une série d'activités d'orientation :

dans le bourg de Sainte Gemmes et son dédale de ruelles cachées au premier regard, et dans le parc de Gué de Selle, les enfants ont mis en pratique leur connaissance des plans et des cartes dans des parcours d'orientation basés sur des photos.



1er semestre 2011

## • Soirée

Cette année la soirée entrecôtes qui a eu lieu le samedi 12 février a rencontré un vif succès avec l'orchestre Matjeyo Music. Nous remercions toutes les personnes qui contribuent tous les ans à la réussite de cette animation. Cette soirée est très importante dans la vie de l'école tant sur le plan humain (échange, solidarité, entraide) que sur le plan financier (le bénéfice dégagé contribue largement à l'équilibre du budget).

## • Classe découverte

Les enfants de la classe de CE CM sont allés marcher sur les traces de François 1<sup>er</sup> dans le Val de Loire du côté d'Amboise. Ils ont donc pu continuer à découvrir les différentes périodes de l'histoire en visitant les sites historiques. C'est ainsi qu'après avoir visité Jublains en décembre pour étudier la période Antique, ils ont pu s'intéresser au Moyen Age, grâce à la visite du centre historique de Tours et à la Renaissance grâce à la visite du Clos Lucé, dernière demeure de Léonard de Vinci et à celle du célèbre Château de Chambord. Les enfants ont aussi pu goûter à la « vie de château » car nous étions hébergés au Château de St Ouen les Vignes. Ce voyage a été possible grâce à la participation financière des parents, de l'APEL et bien sûr de la commune. Nous remercions donc vivement la municipalité de permettre aux enfants de partir en séjour pédagogique et ainsi de contribuer à leur épanouissement culturel.

## La classe découverte en images :



devant le château de Chambord



A la découverte des inventions de Léonard de Vinci dans le parc du Clos Lucé.

## • Les autres temps forts de l'école :

Dans le cadre du projet d'éducation au développe-



ment durable du SVET des Coëvrons et en lien avec Mayenne Nature Environnement et Synergies, les élèves ont pu

bénéficier de plusieurs temps forts tout au long de l'année, notamment une sensibilisation au tri des déchets et au respect de l'environnement pour tous les élèves de l'école. Les plus petits ont aussi pu jouer les « détectives nature » et sont allés à la découverte des petites bêtes.



Les dates à retenir :

Arbre de Noël : Vendredi 16 décembre 2011 ;  
Soirée entrecôtes frites : Samedi 11 février 2012, orchestre Matjeyo Music.

**Bonnes vacances à tous.**

# LA VIE ASSOCIATIVE

## • AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS d'AFN et AUTRES CONFLITS



Le premier dimanche de février comme tous les ans notre amicale se réunit pour son assemblée générale.

Au début de la réunion André POIRIER vice président demande à l'assistance d'observer une minute de silence à la mémoire de Monsieur

Albert GRUDET, dernier ancien combattant prisonnier de guerre 39/45 décédé le 11 janvier.

Actuellement l'Amicale compte 25 membres.

René FOULON trésorier présente un bilan positif. Le tiers sortant André POIRIER, Roland MEZIERES et

Georges FONTBONNE est réélu. Le bureau est inchangé. Notre cotisation passera de 10 euros à 11 euros en 2012.

### Projets 2011

- 11 Septembre Assemblée générale départementale à ST BERTHEVIN
- 13 Novembre Commémoration
- 4 Décembre Commémoration

Un voyage est à l'étude.

Le Président

Albert GRUDET

(☎ : 02.43.90.62.03)



## • CLUB RUBRI III

### AINES DE STE GEMMES LE ROBERT

Voici quelques nouvelles de notre club :

- 26 janvier : repas gratuit, servi par le restaurant « la Pantoufle » ;

- 06 mars : représentation théâtrale jouée par les comédiens de la troupe de Marcillé la Ville dont la Présidente est Mme BONNEAU (le Maire), ils sont venus nous divertir, l'ambiance était joyeuse ;

- 26 mars : concours de belote, 92 équipes étaient présentes et se sont affrontées amicalement en nous montrant leur savoir et leur chance aux jeux. Tous sont repartis avec un lot de viande.



- le jeudi 23 juin, pique-nique gratuit pour les adhérents du Club au Gué de Selle ;

- le samedi 17 septembre, nous proposerons un concours de pétanque ouvert à tous, jeunes et moins jeunes. Les inscriptions auront lieu dès 13h30 avec jet de boules à 14h.

Venez nombreux, différents lots seront à gagner : coupes, enveloppes, lot de viande, sans oublier des fleurs qui seront offertes à la 1ère équipe féminine.

Un petit rappel et une invitation : nous serions très heureux d'accueillir de nouveaux membres au sein de notre club.

Pour de plus amples renseignements :

Contact : Mme Thérèse MEZIERE,  
avenue des Sports,

☎ : 02.43.90.61.93



## • SAINTE GEMMES SPORTS Football



La saison 2010 - 2011 vient de se terminer. Nous commençons maintenant à travailler pour la prochaine saison 2011 - 2012.

A cette occasion nous recherchons des dirigeants et des joueurs pour les équipes séniors.

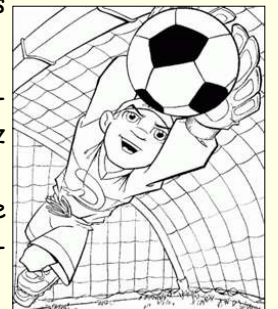
Pour les inscriptions à l'école de foot, les jeunes qui

sont nés à partir de 2006 sont les bienvenus.

Enfin pour les inscriptions en équipes séniors et jeunes, vous pouvez vous adresser à :

Jean-Noël PERICHET, 7 impasse des Aubépinés, 53600 STE GEMMES LE ROBERT

☎ : 02.43.98.81.69 ou 06.28.30.09.02



Le Président

JN PERICHET

# LA VIE ASSOCIATIVE

## • GYM VOLONTAIRE



Depuis maintenant trois ans des cours de gymnastique volontaire ont

lieu tous les mardi soir (hors vacances scolaires) dès 20h30 jusqu'à 21h30 à la salle multifonction. Le cours sont encadrés par une animatrice diplômée reconnue par le ministère de la santé, de la jeunesse et des sports.

Venez nous rejoindre, dans une ambiance conviviale, venez développer votre condition physique grâce à des séances régulières d'activités physiques dynamiques et diversifiées de



loisirs non compétitifs (cardio, renforcement musculaire, step, country, marche, geste de défense, relaxation...).

Quels que soient votre âge, votre forme et vos motivations du moment, le sport santé vous aide à développer vos potentialités, à acquérir et préserver un équilibre harmonieux avec votre corps. Les cours reprendront mi septembre, il y aura deux séances gratuites de découverte.

Pour tous renseignements n'hésitez pas à nous contacter :

- Annick MASSEROT 02 43 90 60 73
- Sylvie PEARD 02 43 90 63 64
- Valérie VALLEE 02 43 90 63 69



Moment de détente le jour de carnaval

## • SAINTE GEMMES QUAD

Notre association rassemble des « quadeurs » (pratiquant de quad) locaux, dans un esprit de partage et de convivialité autour de notre passion commune les balades en quad.

Dans le cadre de nos activités, nous avons à cœur de promouvoir et de transmettre nos valeurs : respect de la nature, des chemins, des autres usagers (randonneurs, VTT, cavaliers etc...) et des riverains. Nous sommes avant tout des amoureux de la nature et du quad, les deux n'étant pas incompatibles. Respectueux et polis, nous ne croisons jamais un autre usager ou un riverain sans lancer le premier « bonjour » même si celui-ci n'est pas toujours suivi de réponse... Nous nous efforçons dans le cadre de notre association de montrer l'exemple et d'être toujours irréprochables.

Nos blousons (pour lesquels nous remercions encore nos généreux sponsors les ETS DURET et le restaurant LA PANTOUFLE) permettent de nous distinguer et nous y tenons.

Fidèles à nos valeurs de partage et de convivialité, nous organisons un calendrier annuel de sorties où bonne humeur et camaraderie sont de rigueur. Mais nous participons également, bénévolement, à certaines actions caritatives : Les Virades de l'espoir, Téléthon et nous aidons d'autres associations locales pour l'organisation de leurs événements randonnées en VTT, pédestres ou courses à cheval etc...

Le Président  
Joseph BOUVIER

## PORTRAIT DE... Annick et Isabelle



### Annick BARDOU

Secrétaire de Mairie depuis 30 ans déjà et au service de la commune de Sainte Gemmes depuis le 1<sup>er</sup> août 1989 il est vrai que ce métier a beaucoup évolué.

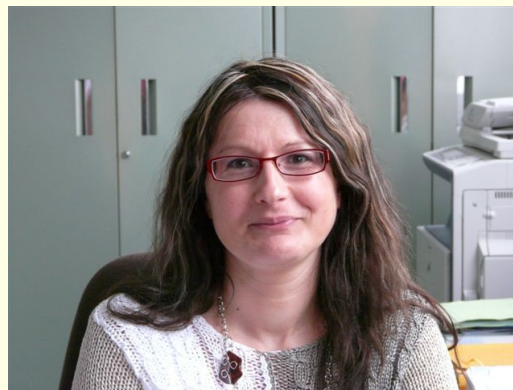
A mes débuts nous nous occupions de tenir à jour les fichiers vaccinations, les états de pointage pour l'ANPE, les mutations de terre pour les agriculteurs. Nous sommes passés de la machine à écrire traditionnelle au minitel puis à l'ordinateur.

Aujourd'hui les tâches qui nous sont confiées ne sont plus tout à fait les mêmes. Avec l'arrivée de nouveaux outils de travail nous pensions que nous allions nous dégager du temps pour faire autre chose or aujourd'hui il n'en est rien. Heureusement je travaille en binôme avec Isabelle ce qui nous permet d'avoir chacune notre fiche de poste. Je m'occupe plus particulièrement de l'urbanisme, de l'état civil et des élections ainsi que de tout ce qui a trait à l'accueil.

J'occupe mon poste en qualité de secrétaire de mairie à temps partiel ce qui me permet à la fois de gérer vie professionnelle et vie familiale étant maman de 4 enfants.

Si j'exerce ce métier aujourd'hui c'est essentiellement par choix j'ai toujours aimé le contact avec le public quel qu'il soit, et j'aime rendre service aux gens.

Pensez à noter sur vos agendas les dates des prochaines élections pour l'année 2012 ! :  
Elections du Président de la République : Dimanches 22 avril et 6 Mai 2012  
Elections législatives : Dimanches 10 et 17 juin 2012.  
Pensez également à venir vous inscrire sur la liste électorale si n'est pas encore fait.



### Isabelle

Originnaire de Neuau, née à Laval, Adjoint Administratif à la commune depuis 10 ans à mi-temps car je suis employée à l'Agence Postale Communale de Neuau par le biais de la mairie de Neuau pour l'autre mi-temps.

Avant d'arriver à Ste-Gemmes, j'ai d'abord effectué plusieurs remplacements dans diverses administrations telles que la Communauté de Communes d'Evron (qui se prénomme à l'époque le District), le Conseil Général de la Mayenne et diverses mairies en Mayenne et Sarthe.

Mon travail s'organise sur 4 jours uniquement l'après-midi du lundi au jeudi. J'effectue toute la comptabilité de la commune (en passant des règlements des factures jusqu'à la préparation des Budgets). Je m'occupe aussi des emprunts, de l'inventaire, de la Gestion du personnels (gestion de la paye et des absences), de la préparation et suivi des Budgets, de la préparation et suivi des réunions du Conseil Municipal, des marchés publics, de la mise à jour du site Internet, de la rédaction de divers courriers, de l'accueil, du standard, de la vente de tickets de cantine, de la mise à jour du cadastre, et de la gestion des logements communaux.

Le travail est très intéressant et diversifié mais les tâches sont de plus en plus lourdes surtout au niveau des marchés publics.

C'est enrichissant d'assister aux réunions de Conseil Municipal, de pouvoir être au sein de l'équipe communale et de préparer et faire le suivi des dossiers.

J'effectue aussi de l'accueil le mardi et le mercredi après-midi ce qui me permet de garder des relations avec les habitants de la commune.

## UN PEU D'HISTOIRE... : l'abbé Angot

### Notes sur le séjour d'un illustre mayennais à Sainte Gemmes le Robert



Le 10 février 1844 à 18h nait à Montsûrs au 57 (n°actuel) de la Grande Rue, Alphonse Victor Angot fils de Jean-Baptiste Angot, marchand épicier âgé de 40 ans et de Caroline Angot, âgée de 32 ans.

Après de bonnes études, Alphonse Angot est ordonné prêtre le 6 juin 1868 dans l'église des Cordeliers à Laval. Il fréquente les archives, écrit et publie à partir de 1884



maison natale à Montsûrs

une soixantaine d'ouvrages sur l'histoire de la région. Pour ce travail, il est aidé par l'abbé Ferdinand Gaugain, son secrétaire. En 1902, l'évêché le libère de ses obligations de prêtre et il se met en quête d'un endroit pour travailler à ses recherches. C'est dans la maison de la famille des abbés Gaugain (Isidore et Ferdinand) à Sainte-Gemmes le Robert qu'il s'installe à l'adresse actuelle 5 avenue des sports.



résidence à Sainte Gemmes le Robert

A partir de ce jour et pendant douze années, les habitants voient l'abbé arpenter les routes et chemins pour effectuer ses recherches géologiques, toponymiques, historiques sur le terrain où il découvre un grand nombre de fossiles, silex taillés, tessons de poterie, monnaies. Les enfants du bourg

et de la campagne l'aident dans sa tâche, certains lui apportent le journal sur le chemin de l'école, d'autres toutes sortes de vestiges glanés dans les chemins ou les labours... l'abbé les récompense de quelques pièces.

A leur résidence, les trois abbés créent une petite chapelle (maintenant transformée en garage) pour dire la messe sans avoir à se déplacer à l'église. L'abbé Angot entretient une correspondance très suivie avec ses amis historiens (Ernest Laurain, archiviste à Laval, le Docteur Paul Delaunay du Mans et M. de Farcy). Il les reçoit à Sainte-Gemmes notamment le Dr Delaunay qui arrive à la gare d'Evron, où si le temps le permet, l'abbé vient à sa rencontre, seul ou accompagné. En mai 1907, avec le Dr Delaunay, ils se rendent au Rubricaire, site sur lequel l'abbé Angot travaille et surveille les fouilles depuis 1904, prenant à ce travail un extrême plaisir car écrit-il « ces constatations de faits ou de découvertes sont des points lumineux dans les brumes de l'histoire ». Parallèlement à ces fouilles et ces recherches, l'abbé travaille à l'Armorial et à l'Épigraphie de la Mayenne et termine le tome IV du Dictionnaire Historique, Topographique et Biographique de la Mayenne ; le co-auteur du Dictionnaire étant Ferdinand Gaugain (par ailleurs auteur de l'Histoire de la révolution en Mayenne).

L'abbé Angot a quelques ennuis de santé, troubles de la vue, lumbago ; en mai 1913, il tombe dans l'escalier de la cave et s'en tire sans rien de cassé, il continue d'étudier les poteries mérovingiennes, le Rubricaire, les stèles gauloises.

En mars 1914, l'abbé décide de quitter Sainte Gemmes le Robert pour s'installer à la communauté de St Fraimbault de Lassay laissant « désemparés » ses deux amis Gaugain... il continue ses activités d'études et de recherches jusqu'à son décès le 10 juin 1917 à St Fraimbault de Lassay où il repose dans le cimetière de la communauté.

Gervais Barré.

Merci à Mr et Mme Georges Mézières pour leur accueil et leurs renseignements. Merci à Mme Nicole Villeroix de m'avoir permis de piocher dans son article du MAH 24 de 2001 : « l'amitié de deux érudits à travers leur correspondance ». Sources : SAHM, archives départementales et Wikipédia.

## • Les Haies bocagères

Depuis de nombreuses années, le département de la Mayenne s'est investi dans la mise en œuvre d'actions de préservation et de gestion des haies. Nous sommes en effet attachés à préserver et valoriser le bocage qui est caractéristique des paysages mayennais.

Les haies ont de multiples fonctions. Elles constituent un obstacle physique qui sert de brise-vent et protègent les troupeaux et les cultures. Elles diminuent la vitesse des ruissellements limitant ainsi l'érosion et contribuant à améliorer la qualité de l'eau. Les haies sont des écosystèmes à part entière, lieux de vie, d'abri, de reproduction de nombreuses espèces animales et végétales. Par ailleurs, elles fournissent une ressource disponible en bois (bois de chauffage, piquets, bois d'œuvre...).

Sur l'est du département, les haies sont constituées d'un réseau dense de haies basses continues et de haies hautes. Les principales espèces d'arbres sont le chêne pédonculé, le hêtre et le merisier accompagnés d'arbustes comme l'aubépine, le prunellier et le noisetier.

Le conseil général propose un programme d'aides à la plantation d'arbres, soutient le développement de la filière bois-énergie et s'investit dans le développement de bonnes pratiques de gestion du bocage.



Par ailleurs, le Conseil général a accepté d'animer les 2 sites Natura 2000 qui s'étendent « de la forêt de monnaie à Javron-les-Chapelles » et « de Montsûrs à la forêt de Sillé-le-Guillaume », dans un esprit de concertation et de conciliation. Le classement en zone Natura 2000 est une marque de la qualité du maillage bocager et des pratiques agricoles anciennes et actuelles. Natura 2000 permet de valoriser des pratiques existantes et donne des moyens pour les pérenniser par la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux.



De nombreuses initiatives, réalisées avec l'aide de l'Etat et des fonds FEDER de l'Europe, ont déjà été prises sur nos deux sites Natura 2000 bocagers à l'exemple des mesures agro-environnementales.

En 3 ans, 129 agriculteurs ont pris des engagements d'entretien sur 6 700 arbres têtards environ (habitat du Pique Prune), près de 440 km de haies et 2 300 ha de prairies. Des renseignements complémentaires peuvent être pris auprès de la chambre d'agriculture.

Dans le même temps, une charte permet à ses signataires, sur la base du volontariat, d'adhérer à la démarche Natura 2000, en prenant l'engagement de respecter des préconisations visant la gestion durable des habitats naturels, tout en garantissant l'équilibre entre nature et activité humaine.

Plus que jamais, la gestion écologique de nos territoires est l'affaire de tous.

### Contacts :

CG53, Sylvie Péan au : 02 43 56 96 77

ou La chambre d'agriculture de la Mayenne au :  
02 43 67 38 63



## • VOUS AVEZ LA PAROLE ...

Vous souhaitez vous exprimer sur un sujet en particulier, faire connaître un lieu ou une personne, mettre en valeur le patrimoine local, présenter une activité culturelle, artistique, sportive ou autre .... en relation avec la commune bien entendu .... N'hésitez pas à nous contacter sur papier libre, par courriel à l'adresse suivante : [mairie.sainte-gemmes-le-robert@wanadoo.fr](mailto:mairie.sainte-gemmes-le-robert@wanadoo.fr) ou en nous retournant le coupon au verso de cette page et nous ferons paraître votre article dans cette rubrique !

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

# A VOS AGENDAS ... LES RENDEZ-VOUS A NOTER !

## Calendrier des manifestations - 2<sup>ème</sup> semestre 2011

ASSOCIATIONS		MANIFESTATION
14.07.11	COMITE DES FETES	Randonnée pédestre
27-28-29.08.11	COMITE DES FETES	Assemblée communale
10.09.11	STE GEMMES SPORTS	Loto
17.09.11	CLUB RUBRI III	Pétanque
02.10.11	A.P.E.E.P. - ECOLE PUBLIQUE DU ROCHARD	Loto
09.10.11	C.C.A.S.	Repas des Anciens
13.11.11	COMMEMORATION	
26.11.11	ASSOCIATION POUR LISE	Soirée
03.12.11	COMITE DES FÊTES	Repas dansant - choucroute
04.12.11	HOMMAGE AUX MORTS EN AFRIQUE DU NORD	Commémoration
16.12.11	ECOLE ABBE ANGOT	Arbre de Noël

## COUPON : VOUS AVEZ LA PAROLE ...

Nom - prénom

Adresse.....

Tel. : ..... Courriel : .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....